



AVIS PUBLIC

Est par les présentes donné par le soussigné, directeur général de la municipalité de Nominique, que :

Conformément aux dispositions de l'article 12 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale, nous désirons vous informer qu'un projet de règlement a été déposé au conseil lors de la séance ordinaire tenue le 14 février 2022 et qu'il sera présenté pour adoption à la séance ordinaire du lundi 11 avril 2022, qui se tiendra à 19 h 30 à la salle du conseil « J.-Anthime Lalande », sise au 2112, chemin du Tour-du-Lac, à Nominique.

Le projet de règlement vise à adopter un code d'éthique et de déontologie pour les employés municipaux de la Municipalité de Nominique en vertu de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale.

Les principales valeurs énoncées au projet de règlement sont :

- L'intégrité des employés municipaux ;
- L'honneur rattaché aux fonctions d'employé de la Municipalité ;
- La prudence dans la poursuite de l'intérêt public ;
- Le respect et la civilité envers les membres du conseil municipal, les autres employés de la Municipalité et les citoyens, incluant lors des communications sur le web et les médias sociaux ;
- La loyauté envers la Municipalité ;
- La recherche de l'équité.

Que le code d'éthique et de déontologie énonce les règles de conduites à l'égard :

- De toute situation où l'intérêt personnel de l'employé peut influencer son indépendance de jugement dans l'exercice de ses fonctions;
- De toute situation qui irait à l'encontre de toute disposition d'une loi ou d'un règlement du gouvernement ou d'un règlement du conseil municipal ou d'une directive s'appliquant à un employé;
- Le favoritisme, la malversation, les abus de confiance ou autres inconduites;
- Des conflits d'intérêts;
- De l'utilisation des ressources de la municipalité;
- De l'utilisation ou communication de renseignements confidentiels et politiques;

Ce projet de règlement peut être consulté, sur demande, à l'hôtel de ville, au 2110, chemin du Tour-du-Lac à Nominique, aux heures normales d'ouverture.

Donné à Nominique, ce 10e jour de mars 2022.

François St-Amour, ing.
Directeur général

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, François St-Amour, directeur général et greffier-trésorier de la municipalité de Nominique, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut sur le site Internet de la Municipalité, le 10 mars 2022, entre 8 heures et 16 heures.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce dixième jour de mars de l'an deux mille vingt-deux (10 mars 2022)